

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (P.P.R.I.)

AVEC DISPOSITIONS IMMEDIATEMENT APPLICABLES LIES A LA PRESENCE DE:

LE VALESCURE ET LE PEDEGAL

Commune de FREJUS

ANNEXE 1 Zones d'influence des digues

VU et APPROUVE
Comme annexé à mon arrêté en date de ce jour, le 15 JUIL. 2015



Toulon, le 15 JUIL. 2015
Le Préfet,

Le Préfet
Signé

Pierre SOUBELET

Echelle : 1 / 2500

Jun 2015

Direction
Départementale
des Territoires et
de la Mer
VAR

Service Aménagement
Durable
Pôle risques



0 50 100
Mètres

CROISEMENT ALEAS / ENJEUX

Inondation par débordement

	Zone peu ou peu urbanisée	Autres zones urbanisées	Centre urbain dense
Très fort			B3
Fort, hauteur	R2	R1	
Fort, vitesse			B2
Moyen			
Modéré	R3	B1	
Faible			

PRISE EN COMPTE DES DIGUES

-  Limite d'effet de la digue
-  Distance H x 100 brute
- Hd: 1.50m :** Hauteur de la digue en m (relevé Egis)

